

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT -TUNINVEST-SICAR-

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 mai 2010, la Société Tunisienne d'Investissement -Tuinvest Sicar- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales et approuve toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration de surseoir à la distribution de dividendes en attendant le dénouement du dossier de contrôle fiscal auquel la société a été soumise. A l'issue du dénouement de cette opération, le Conseil d'Administration procédera à la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire à se réunir extraordinairement, à l'effet de statuer sur la distribution d'une partie ou de la totalité des reports à nouveau.

Par conséquent, le bénéfice de l'exercice 2009, s'élevant à un million sept cent trente sept mille cent cinquante six dinars et deux cent quatre vingt six millimes (1.737.156,286 DT) sera affecté comme suit :

Bénéfice net de l'exercice..... 1.737.156,286 DT

Auquel s'ajoute

Le Report à nouveau antérieur 1.935.800,244 DT

Plus value sur les actions Tuninvest Sicar rachetées en 2009.....123,071 DT

Le solde au compte « report à nouveau » 3.673.079,601 DT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer la somme de treize mille (13.000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide de limiter le nombre des administrateurs à huit et de renouveler pour une durée de trois ans, qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à délibérer sur les comptes de l'exercice 2012, le mandat des administrateurs suivants :

Mr Moncef MAAOUI
Mr Sélim BELKHODJA
Mr Abderrazak BEN AMMAR
Mr Mokhtar ZANNAD
TUNISIE LEASING
ASSURANCES AMINA
ASSURANCES MAGHREBIA
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième Résolution

Le mandat de Monsieur Fayçal Derbel, Commissaires aux comptes arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de nommer DELTA CONSULT, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre, en qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois ans, expirant lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration, et autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché. L'Assemblée Générale délègue au Conseil la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 APRES AFFECTATION (Montants exprimés en dinars)

	31 Décembre	
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIFS		
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations financières	4 600 084	4 830 756
Moins : provisions	<u>(860 100)</u>	<u>(860 100)</u>
	<u>3 739 984</u>	<u>3 970 656</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	<u>3 739 984</u>	<u>3 970 656</u>
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	246 860	285 706
Placements et autres actifs financiers	5 815 467	3 647 650
Liquidités et équivalents de liquidités	25 629	350
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	<u>6 087 956</u>	<u>3 933 706</u>

31 Décembre

20092008**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****CAPITAUX PROPRES**

Capital social	4 830 000	4 830 000
Réserves	483 000	483 000
Actions rachetées	(4 841)	-
Résultats reportés	3 673 079	1 935 800

Total des capitaux propres après affectation	<u>8 981 238</u>	<u>7 248 800</u>
--	------------------	------------------

Résultat de l'exercice	-	-
------------------------	---	---

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	<u>8 981 238</u>	<u>7 248 800</u>
--	------------------	------------------

PASSIFS**PASSIFS COURANTS**

Autres passifs courants	846 702	655 562
-------------------------	---------	---------

TOTAL DES PASSIFS	<u>846 702</u>	<u>655 562</u>
-------------------	----------------	----------------

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>9 827 940</u>	<u>7 904 362</u>
--	------------------	------------------

II – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	4 830 000	414 116	454 654	-	704 786	6 403 556
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 Mai 2008		57 972	646 814		(704 786)	-
Dividendes sur le bénéfice de 2007			(676 200)			(676 200)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2008					1 521 444	1 521 444
Affectations approuvées par l'A.G.O du 24 Juin 2009		10 912	1 510 532		(1 521 444)	
Solde au 31 Décembre 2008	4 830 000	483 000	1 935 800	-	0	7 248 800
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2009					1 737 156	1 737 156
Actions rachetées				(7 843)		(7 843)
Vente des actions propres rachetées			123	3 002		3 125
Affectations approuvées par l'A.G.O du 19 mai 2010			1 737 156		-1 737 156	-
Solde après affectation	4 830 000	483 000	3 673 079	(4 841)	0	8 981 238

AVIS DES SOCIETES

Résolutions Adoptées

TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT -TUNINVEST-SICAR-

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 mai 2010.

Première Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration et l'un des actionnaires, après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de réduire le capital d'un montant de deux millions huit cent quatre vingt dix huit mille (2.898.000) dinars pour le ramener de 4.830.000 dinars à 1.932.000 dinars à travers le remboursement d'un montant de trois (3) dinars par action, ce qui aura pour effet de réduire la valeur nominale de 966.000 actions composant le capital social en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 dinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide en conséquence de la réduction du capital de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Le capital social est fixé à la somme d'un million neuf cent trente deux mille (1.932.000) dinars, divisé en neuf cent soixante six mille (966.000) actions de deux (2,000) dinars chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Directeur Général à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

Elle donne pouvoir au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôts et de publicités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.